

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 16 mars 2023 (PV-CS354)

12h

1220 Albert-Tessier et Plateforme ZOOM

Départements	Délégué.es	Présence / Absence
Anatomie	Stéphane Sobczak	P
Biologie médicale	Michel Cyr	P
Chimie, biochimie et physique	Benoit Daoust	P
Chimie, biochimie et physique	Daniel Montplaisir	A
Chiropratique	Christian Linard	A
Chiropratique	Julie-Marthe Grenier	P
Ergothérapie	Marie-Michèle Lord	P
Études en loisir, culture et tourisme	Isabelle Falardeau	P
Études en loisir, culture et tourisme	Aude Porcedda	A
Finance et économie	Ayi Ayayi	A
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	A
Génie industriel	François Gauthier	A
Génie mécanique	Nadjet Zioui	P
Gestion des ressources humaines	Michel Arcand	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Synda Ben Affana	P
Lettres et communication sociale	France Aubin	P
Management	François Labelle	P
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Thang Le Dinh	P
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	P
Mathématiques et informatique	François Meunier	P
Orthophonie	Sophie Chesneau	A
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Philosophie et arts	Mélissa Thériault	A
Psychoéducation et travail social	Lyne Douville	P
Psychoéducation et travail social	Georgia Vrakas	P
Psychologie	Lyson Marcoux	P
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Audrey Bistodeau	P
Sciences comptables	Émilie Portelance	A
Sciences de l'activité physique	Jacques Abboud	P
Sciences de l'activité physique	Gabriel Moisan	P
Sciences de l'éducation	Corina Borri-Anadon	P
Sciences de l'éducation	Alexandre Gareau	P
Sciences de l'environnement	Andrea Bertolo	A
Sciences de l'environnement	Vincent Fugère	A

Sciences humaines	Isabelle Bouchard	P
Sciences infirmières	Myriam Asri	P
Sciences infirmières	Lyne Cloutier	P

Comité exécutif	Officières et officiers	Présence / Absence
Président	Gilles Bronchti	P
VP aux relations de travail (VPRT)	Sonia El Euch	P
VP aux affaires syndicales (VPAS)	Marc Beauregard	P
VP aux affaires universitaires (VPAU)	Denis Leroux	P
VP aux services à la collectivité (VPSC)	Marianne Paul	P
VP aux communications et secrétaire (VPCOM)	Mireille Dubé	P
Trésorier	Pier-Luc Lajoie	P

Personnel du Syndicat		Présence / Absence
Conseillère aux relations de travail	Diane Beauchemin	P
Conseiller aux affaires universitaires	François Landry	P

Le professeur Gilles Bronchti, président du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS354-16-03-2023-01 Ouverture de la réunion

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégué.es.

Il rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion.

CS354-16-03-2023-02 Vérification du quorum

Le président déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.es syndicaux prévu à l'article 12.4g. des *Statuts* du SPPUQTR est atteint.

Le président du Syndicat assume la présidence d'assemblée.

CS354-16-03-2023-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence d'assemblée présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS354)
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Renouvellement de la convention collective – État de la négociation
6. Affaires budgétaires
 1. Prévision des produits et des charges 2023-2024
 2. Taux de cotisation syndicale 2023-2024
7. Ordres du jour

1. Assemblée générale des professeur.es du 30 mars 2023
2. Assemblée générale statutaire du SPPUQTR du 30 mars 2023
8. Tribune des délégués.es
9. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 2 février (PV-CS353)
10. Information et dépôt de documents
 1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX654 et PV-CX655)
11. Affaires nouvelles
12. Date de la prochaine réunion régulière : 27 avril 2023
13. Clôture de la réunion

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 354^e réunion du conseil syndical ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Stéphane Sobczak, du Département d'anatomie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 354^e réunion du conseil syndical du 16 mars 2023.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS354-16-03-2023-04 Rapport du comité des relations de travail

La présidence d'assemblée invite la vice-présidence aux relations de travail (VPRT) et la vice-présidence aux affaires syndicales (VPAS) à présenter le point.

Griefs 2021-01 et 2021-07: Reconnaissance du syndicat et cours passés de cours réguliers à cours à l'étudiant (processus non respecté).

Soumis à l'arbitrage – audience: 13 octobre 2023.

Grief 2022-03 Surcharge de travail – enquêtes menées par l'employeur et ses mandataires

Rencontres préparatoires avec procureurs et profs les 13 et 15 mars 2023. Soumis à l'arbitrage – 1^{re} journée d'audience le 3 avril 2023.

Sondage sur la dénomination du régime de perfectionnement et de sabbatique

Sondage déployé le 15 mars 2023

Le VPAS rappelle que les dossiers présentés ici ne concernent que les cas où il y a eu une évolution des discussions/négociations. Le comité des relations de travail planche sur plusieurs autres cas rapportés.

CS354-16-03-2023-05 Renouvellement de la convention collective – État de la négociation

La présidence d'assemblée invite la vice-présidence aux relations de travail (VPRT) à présenter le point.

La VPRT indique que le comité de négo a déposé une nouvelle mouture de la demande salariale qui éviterait les clauses remorques. La VPRT rappelle que les

conventions collectives des syndicats des chargés de cours et du personnel professionnel comprennent des clauses accordant à ces corps d'emploi la même augmentation salariale que celles qui seraient accordées aux professeur.es, ce qui aura un impact financier beaucoup plus important pour l'Université.

Un délégué demande s'il aurait été possible de s'entendre préalablement avec ces deux syndicats précédemment nommés pour faire front commun sur les demandes salariales.

Le trésorier indique que les conditions salariales ont été négociées à l'insu du Syndicat des professeur.es. Un premier syndicat a demandé de telles clauses remorques, et le second se l'est fait offrir par la partie patronale. De plus, les conditions salariales et les conditions de travail diffèrent trop pour entamer une démarche commune.

La VPRT mentionne que ces clauses remorques sont légales, puisqu'elles sont une stratégie de négociation utilisée par l'employeur. Le Syndicat des professeur.es n'a pas de recours légal contre elles.

Un délégué souligne que les chargé.es de cours ne sont aucunement à blâmer. Seule la partie patronale est responsable de l'utilisation de cette stratégie.

La VPRT poursuit en indiquant que les parties discutent actuellement de la répartition des postes. Un projet-pilote serait privilégié pour tester une nouvelle procédure à mettre en place. Ainsi, la justification des postes, un exercice actuellement réalisé annuellement, le serait pour une période de trois années. Les départs à la retraite et les démissions ne figureraient pas dans la justification des postes, puisque ces postes seraient remplacés sans recourir à la justification. La charge de travail serait aussi diminuée avec l'instauration d'un formulaire plus court. Cette nouvelle proposition de justification de poste n'aura pas d'incidence sur le plancher d'emploi ni sur la clause ascenseur actuellement en vigueur.

En parallèle des dossiers susnommés, les deux parties discutent des clauses normatives. Le comité de négo souhaite faire plusieurs gains pour l'amélioration des conditions de travail des collègues en attendant que les parties s'entendent sur les demandes à incidence monétaire.

La VPRT présentera lors de la prochaine assemblée générale l'état de la négociation. Bien que celle-ci se déroule dans un climat d'échange constructif et cordial, il sera bientôt envisagé de mettre en place des moyens de pression pour appuyer le comité de négo à la table des négociations.

Un délégué interpelle le comité de négo sur la multiplication des cours à l'étudiant.

La VPRT indique que le sujet est en discussion au comité de relation de travail conjoint et qu'un grief a été déposé. Une fois le litige réglé, le sujet sera apporté à la table de négociation.

Les délégué.es demandent à être informés sur une base plus régulière de l'évolution de la négociation, ce qui favoriserait un esprit de mobilisation.

1. Prévision des produits et des charges

Le trésorier expose la prévision des produits et des charges pour l'année 2023-2024 qui sera présentée à l'assemblée générale. Cette prévision prévoit notamment l'attribution d'un budget pour un comité d'appui à la négociation, de même qu'un budget pour mener les négociations. La prévision prévoit un excédent qui sera versé, à terme, au Fonds de défense professionnelle.

CONSIDÉRANT	les résultats financiers prévus au 31 mars 2023 ;
CONSIDÉRANT	le taux de cotisation syndicale de 2 % ;
CONSIDÉRANT	les prévisions des produits et des charges pour l'année 2023-2024 ;
CONSIDÉRANT	les explications du trésorier ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, il est résolu de recommander à l'assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) d'adopter les prévisions des produits et des charges pour l'année 2023-2024.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

2. Taux de cotisation syndicale 2023-2024

Le trésorier rappelle qu'en mars 2021, l'assemblée générale statutaire du Syndicat avait adopté à l'unanimité une majoration de 0,5 % de la cotisation syndicale pour l'établir à 2 % pour l'année 2021-2022. En mars 2022, l'assemblée générale avait décidé de maintenir le taux à 2 % pour l'année 2022-2023.

Le trésorier souligne que l'objectif est de se rapprocher du montant nécessaire pour compenser 100 % du salaire net des professeur.es pour la durée d'une session de 16 semaines en cas d'un conflit de travail.

CONSIDÉRANT	les résultats financiers prévus au 31 mars 2023 ;
CONSIDÉRANT	le taux de cotisation syndicale actuel de 2 % ;
CONSIDÉRANT	la négociation en cours pour le renouvellement de la convention collective ;
CONSIDÉRANT	les explications du trésorier ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Stéphane Sobczak, du Département d'anatomie, il est résolu de recommander à l'assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) de maintenir, pour l'année 2023-2024, la cotisation syndicale à 2 % de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

1. Assemblée générale des professeur.es du 30 mars 2023

La présidence d'assemblée présente l'ordre du jour de l'assemblée générale des professeur.es du 30 mars 2023.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2022
5. Élections de membres à la Commission des études
6. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
7. Résultats du scrutin
8. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeurs du 30 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Lyne Douville, du Département de psychoéducation et travail social, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale des professeur.es du 30 mars 2023.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

2. Assemblée générale statutaire du SPPUQTR du 30 mars 2023

La présidence d'assemblée présente l'ordre du jour de l'assemblée générale statutaire du SPPUQTR du 30 mars 2023.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 162^e assemblée générale
5. Affaires budgétaires
 1. Prévision des produits et des charges 2023-2024
 2. Taux de cotisation syndicale 2023-2024
6. Renouvellement de la convention collective – État de la négociation
7. Élections au comité exécutif du SPPUQTR
 1. Présidence
 2. Vice-présidence aux affaires syndicales
 3. Vice-présidence aux affaires universitaires
8. Rapport du comité exécutif pour l'année 2022-2023
9. Affaires nouvelles
10. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
11. Résultats du scrutin
12. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale statutaire du Syndicat du 30 mars 2023 ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Isabelle Falardeau, du Département études en loisir, culture et tourisme, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale statutaire du Syndicat du 30 mars 2023.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS354-16-03-2023-08 Tribune des délégué.e.s

Une déléguée déplore une situation, qui semble être monnaie courante, où l'administration convoque un.e professeur.e sans l'informer de la raison, et souvent dans un court délai. Ce genre de situation plonge le ou la professeur.e dans un climat anxigène. La déléguée suggère que le Syndicat et l'administration conviennent d'une procédure de convocation et qu'elle soit mise à la disposition des professeur.es.

Le président affirme qu'à tout moment, un.e professeur.e peut requérir un accompagnement du Syndicat. Si la convocation relève des relations de travail, l'administration est tenue d'en informer le Syndicat. Dans tous les cas, le ou la professeur.e est invité.e à contacter le Syndicat pour assurer le suivi nécessaire.

Une déléguée attire l'attention de ses collègues sur le nombre élevé de départements se trouvant avec une administration déléguée.

Le président indique qu'il y a actuellement 104 professeur.es (22,3 % de l'ensemble des profs) évoluant dans l'un des six départements avec une administration déléguée.

La déléguée et représentante du Syndicat au *Comité institutionnel permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* présente le bilan dudit comité. À la suite de la présentation, des délégué.es demandent à la représentante si le conseil syndical pourrait adopter une résolution visant à publiciser la page Internet « Prévenir et combattre les violences à caractère sexuel ». La représentante fera parvenir au conseiller aux affaires universitaires un projet de lettre et une proposition de résolution sur lesquels les délégué.es pourront se prononcer via une consultation électronique.

Une consultation électronique s'est déroulée du 27 mars au 3 avril 2023. Les délégué.es étaient invité.es à se prononcer sur le projet de résolution suivant :

Résolution appuyant la demande de création d'une bannière permanente sur la page d'accueil Personet et sur le site institutionnel pour accéder aux formations obligatoires visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel (VACS)

- CONSIDÉRANT la politique interne de l'UQTR visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel découlant de la loi 151 ;
- CONSIDÉRANT la contribution importante des professeurs et des professeures au soutien et à l'application de cette politique et aux valeurs véhiculées ;
- CONSIDÉRANT le caractère obligatoire des formations annuelles s'adressant à tous les membres de la communauté universitaire ;
- CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil syndical (CS) suite à la présentation des initiatives du comité permanent (VACS) depuis sa création ;
- CONSIDÉRANT la recommandation des membres (CS) d'améliorer la visibilité et d'assurer un accès rapide en un clic aux formations obligatoires en appui aux demandes répétées du comité permanent VACS au service des technologies de l'information afin de mener à bien ce projet ;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'appuyer la demande de création d'une bannière permanente sur la page d'accueil Personet et sur le site institutionnel pour accéder aux formations obligatoires visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel (VACS).

Adoptée à l'unanimité.

CS354-16-03-2023-09 Lecture et adoption du procès-verbal du 2 février 2023 (PV-CS353)

La présidence d'assemblée présente le procès-verbal de la 353^e réunion du conseil syndical tenue le 2 février 2023.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 353^e réunion du conseil syndical tenue le 2 février 2023 ;
- CONSIDÉRANT que les délégué.es ont reçu le projet dans les délais prescrits ;
- CONSIDÉRANT l'avis des délégué.es sur la conformité du projet ;

Sur proposition du professeur Stéphane Sobczak, du Département d'anatomie, appuyée par la professeure Synda Ben Affana, du Département de lettres et communication sociale, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 353^e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS354-16-03-2023-10 Information et dépôt de documents

1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX654 et PV-CX655)

La présidence d'assemblée attire l'attention des délégué.es sur les procès-verbaux des réunions 654 et 655 du comité exécutif.

La présidence d'assemblée invite les délégué.es qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

CS354-16-03-2023-11 Affaires nouvelles

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CS354-16-03-2023-12 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil syndical sera le 27 avril 2023.

CS354-16-03-2023-13 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 16.

Présidence d'assemblée

Secrétaire d'assemblée

Gilles Bronchi
Président

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires